

Financement du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle : Les autorités sur de bonnes perspectives

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

1474

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



OCLEI

Remise du rapport annuel 2022 au président Assimi



Éducation : Préavis de grève de 72 sur la table du gouvernement



Coupe du Monde U17
Les Aglones tombent les armes à la main



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

28 Novembre
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



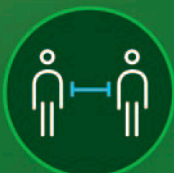
Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

37

Nouveaux cas confirmés

0

Nouveaux guéris

0

Nouveaux décès

0

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

698873 Vaccinations incomplètes

3742757 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33150

Guéris

32331

Décès

743

dont 01 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.16



P.21



P.30



/ Une /

OCLEI :

Remise du rapport annuel 2022 au président Assimi

P.4

/ Breves /

Éducation : Préavis de grève de 72 sur la table du gouvernement

P.15

Mali : La quatrième république assiégée

P.16

Kidal, Gao... : Fin du fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

P.17

Lutte contre les violences faites aux femmes : La CNDH tire la sonnette d'alarme

P.18

Bureau exécutif du CIM de l'UNESCO : Mamou Daffé élu lors de la 40^e AG à rabat

P.19

/ Actualité /

Journées Scientifiques de l'INFTS : La première édition a été un succès

P.21

Les dg de l'hôpital Point G et de l'INSP relevés : Enfin Mme le ministre de la santé s'assume

P.23

Financement du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle :

P.24

Les autorités sur de bonnes perspectives

SIAMA-2023 : Plus de 160 000 visiteurs attendus au FEBAK

P.27

/ Politique /

Minusma :

P.30

Chronique d'un départ forcé !

Vive la libération de Kidal au Mali :

P.32

Mariko et la gauche malienne doivent une autocritique au peuple malien

/ Culture & Société /

Cancer :

P.35

La cigarette collée aux lèvres

/ International /

France :

P.36

Le Ministre de l'Intérieur face à de nombreux défis

Embargo pétrolier contre Israël :

P.37

L'incompréhensible opposition de quatre pays arabes

/ Sport /

Coupe du Monde U17

P.39

Les Aiglons tombent les armes à la main

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :**
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssef Diarra
- **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



OCLEI Remise du rapport annuel 2022 au président Assimi

Au nom des membres et du personnel de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI), le président Moumouni Guindo a remis le rapport annuel ainsi que plusieurs études et rapports au Président de la Transition. L'OCLEI joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'enrichissement illicite à différents niveaux. Le rapport annuel met en évidence les résultats significatifs obtenus en termes de prévention, de répression et de promotion de la collaboration interservices et de la coopé-

ration internationale.

Au cours de cette cérémonie solennelle, le président Moumouni a rappelé, entre autres, le rôle de l'OCLEI :

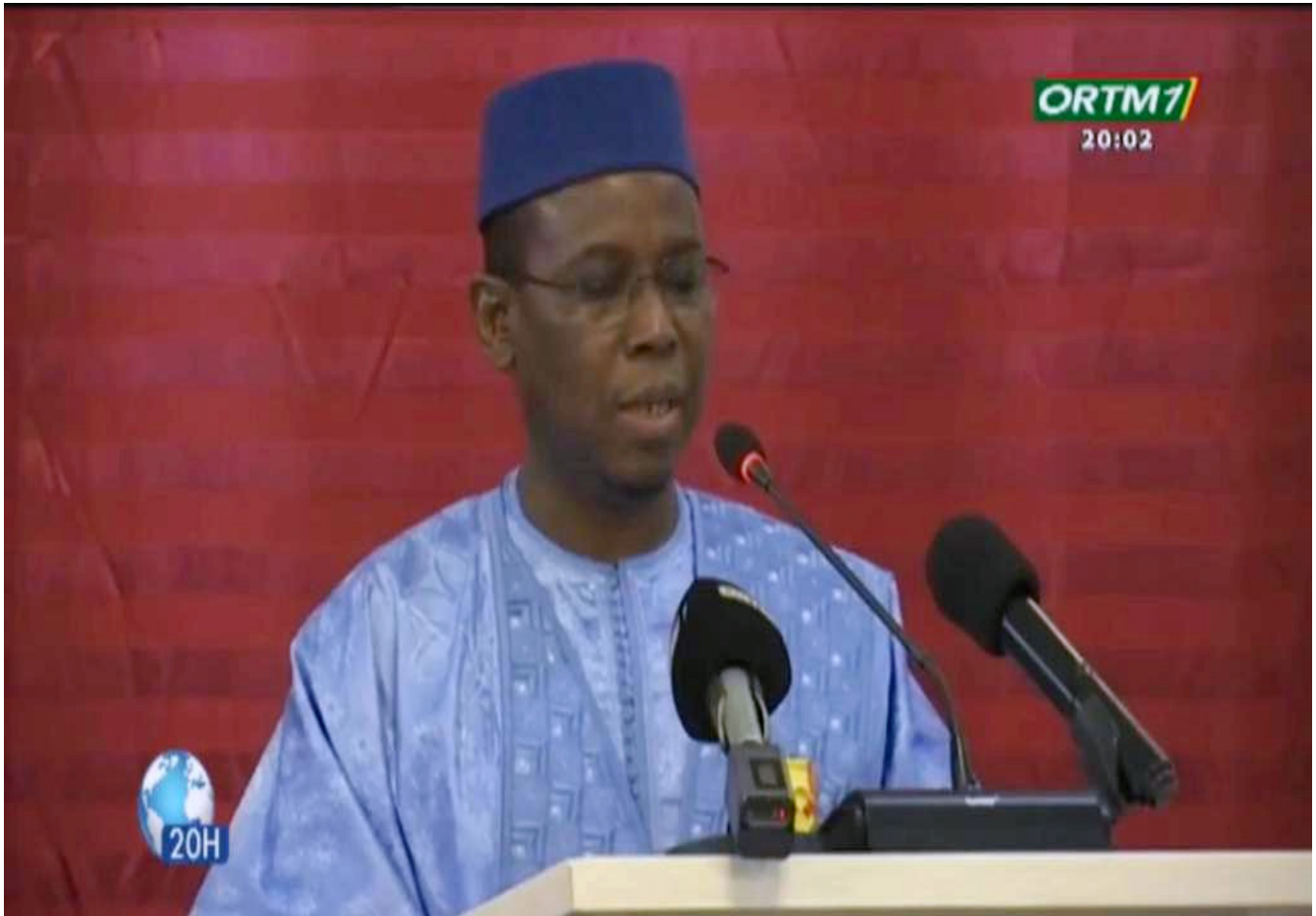
Le rôle de l'OCLEI :

L'OCLEI est responsable de la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'enrichissement illicite à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et internationale. Ses principales missions comprennent la prévention de l'enrichissement illicite par l'information et la sensibilisation, la

répression de ce phénomène à travers des enquêtes, la promotion de la collaboration interservices et de la coopération internationale, ainsi que la réalisation d'études et d'analyses pour formuler des recommandations visant à améliorer la gestion publique. L'OCLEI est également chargé de l'exploitation des déclarations de biens.

Organisation de l'OCLEI :

L'OCLEI repose sur un organe collégial composé de six représentants



de l'État et de six représentants de la société civile. Ces douze membres, y compris le Président, forment le conseil de l'OCLEI et prennent collectivement toutes les décisions relatives aux actions de prévention et de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. Cette approche garantit une représentation équilibrée et une prise de décision démocratique dans la lutte contre ce fléau.

Les résultats du rapport annuel 2022:

Le rapport annuel 2022 de l'OCLEI met en évidence trois résultats significatifs de niveau stratégique. Tout d'abord, suite à une étude réalisée en 2019 sur «La consolidation de l'amélioration de la bonne gouvernance», l'OCLEI a plaidé intensément pour l'inscription du principe de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans la nouvelle Constitution du Mali. Avec le soutien du Ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions, ce plaidoyer a abouti à une

affirmation claire de la volonté politique de s'attaquer à ce fléau. Le préambule de la Constitution du 22 juillet 2023 énonce explicitement l'engagement du peuple malien à entreprendre toutes les actions nécessaires pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite et promouvoir la bonne gouvernance.

Le rapport met également en lumière les efforts déployés par le Mali dans sa lutte contre l'enrichissement illicite Grâce aux mesures de prévention, de répression, de promotion de la collaboration interservices et de coopération internationale, ainsi qu'à la volonté politique affichée, le pays s'engage résolument à lutter contre ce fléau et à promouvoir la bonne gouvernance. L'OCLEI continuera à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de mesures concrètes visant à réduire l'enrichissement illicite et à préserver les intérêts du peuple malien. La disposition avant-gardiste dont il est question fait référence à l'intégration du principe de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans la

Constitution du Mali. Cette initiative place le Mali parmi les pays qui accordent une importance particulière à la lutte contre la corruption et en font une priorité nationale.

De plus, l'OCLEI a joué un rôle actif dans l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption au Mali. Ce document, récemment adopté par le Conseil des Ministres, fournit un cadre de référence pour les actions de lutte contre la corruption dans le pays.

L'OCLEI a également soutenu la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués en collaboration avec le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme. Cette agence contribuera à une meilleure gestion des biens placés sous la «main de justice» à la suite des enquêtes menées par l'OCLEI et d'autres structures de contrôle.

En ce qui concerne les actions opérationnelles de l'OCLEI, plusieurs activités de sensibilisation ont été menées

à travers le Mali, touchant directement 2 063 personnes de différentes catégories socio-professionnelles. Par ailleurs, l'OCLEI a transmis 23 dossiers à la Justice pour un montant total de 23 milliards 855 millions de FCFA, soit plus d'un milliard de francs CFA par dossier en moyenne.

Ces dossiers ont permis d'identifier 503 biens immobiliers présumés acquis de manière illicite, comprenant 124 maisons d'habitation, 29 bâtiments commerciaux ou professionnels, 285 parcelles et 65 concessions rurales couvrant une superficie totale de 181 hectares. De plus, un montant total de 21 milliards 335 millions de francs CFA a été identifié sur les comptes bancaires des 23 personnes concernées, tandis que leurs revenus légitimes s'élevaient à 1 milliard 106 millions de francs CFA pendant la même période.

Il convient de souligner que les personnes impliquées dans ces affaires proviennent de diverses catégories socio-professionnelles, notamment le gouvernement, les élus, l'administration générale, les administrations financières, la justice, l'armée, les affaires étrangères, les établissements publics, etc. L'OCLEI veille à respecter rigoureusement les principes contradictoires, la présomption d'innocence et la confidentialité lors de la réalisation de ses enquêtes.

En ce qui concerne les déclarations de biens, l'OCLEI a traité un total de 2 842 déclarations de biens à la date du 31 décembre 2022. Un système de codification et d'archivage a été mis en place pour améliorer considérablement le traitement, l'exploitation et la confidentialité de ces déclarations. Cependant, l'OCLEI constate une baisse significative du nombre de déclarations de biens déposées à la Cour suprême. Enfin, en ce qui concerne la collaboration et la coopération, l'OCLEI a signé un protocole d'accord avec la Cour suprême du Mali en octobre 2018 afin de renforcer leur collaboration dans la lutte contre la corruption. Ces actions entreprises par l'OCLEI témoignent de l'engagement du Mali à lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite, ainsi qu'à promouvoir la trans-



parence et la bonne gouvernance dans le pays.

L'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) du Mali a signé et prévoit de signer plusieurs protocoles de partenariat avec des institutions nationales et internationales. Au niveau national, des protocoles seront signés avec l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, l'École Nationale d'Administration, le Centre de Formation des Collectivités Territoriales et l'Institut National de Formation Judiciaire.

Au niveau international, l'OCLEI a déjà signé sept protocoles d'accord de partenariat avec des homologues d'Afrique et d'Europe. Ces partenariats renforcent la coopération dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Le Mali joue également un rôle de premier plan dans la région. Le Président de l'OCLEI a été le Vice-président du Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption d'Afrique

de l'Ouest (RINLCAO) et est actuellement le Premier Vice-président de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA).

En reconnaissance du leadership du Mali dans la lutte contre la corruption, le pays a été choisi pour accueillir la 7ème Assemblée générale de l'AAACA en 2024. De plus, l'OCLEI a organisé la 2ème édition de la Conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption en Afrique à Bamako en février 2023. Trente-six pays ont participé à cette rencontre et des recommandations ont été formulées pour renforcer la lutte contre la corruption en Afrique.

Ces recommandations comprennent l'accent mis sur l'enseignement des valeurs sociales africaines dans les langues maternelles, le renforcement des capacités des structures de lutte contre la corruption, la mise en œuvre de mécanismes de sanction, la coordination entre les structures de contrôle et les organismes de lutte contre la corruption, et bien d'autres.

Le Mali a déjà pris des mesures pour mettre en œuvre ces recommandations, notamment en valorisant les langues nationales en tant que langues officielles dans la nouvelle Constitution. L'OCLEI sollicite également le soutien des autorités maliennes pour organiser une nouvelle édition de la conférence tous les deux ans, afin de capitaliser sur l'expérience de la conférence de haut niveau de Bamako et de faire du Mali un carrefour international dans la lutte contre la délinquance financière. Enfin, l'OCLEI a réalisé des études en collaboration avec des cabinets de consultation conformément au code des marchés publics. Chaque rapport d'étude est validé lors d'un atelier national où sont conviés des représentants ministériels, des services centraux, des autorités administratives indépendantes, des syndicats et d'autres acteurs de la société civile. La première étude mentionnée concerne les pratiques d'enrichissement illicite dans l'administration publique au Mali. Cette étude a été réalisée pour répondre à une exigence légale de l'OCLEI (Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite). Elle a formulé plusieurs recommandations à l'attention des autorités maliennes. Parmi ces recommandations, on retrouve :

1. Alléger, voire supprimer les privilèges de juridiction et les immunités dans les affaires de délinquance financière : Cette recommandation vise à renforcer les mesures contre les actes de délinquance financière en éliminant les privilèges juridiques et les immunités dont bénéficient certains individus. Elle est également prise en compte dans la nouvelle loi fondamentale promulguée le 22 juillet 2023.
2. Mettre en place un cadre juridique de protection des lanceurs d'alerte et d'autres acteurs de la lutte contre la corruption : Cette recommandation vise à garantir la protection des personnes qui signalent des actes de corruption ou d'enrichissement illicite. Elle encourage la création d'un environnement propice à la dé-



nonciation et à la lutte contre ces pratiques.

3. Lever les obstacles à l'accès de l'OCLEI aux documents relatifs à la propriété foncière et immobilière : Cette recommandation vise à faciliter l'accès de l'OCLEI aux documents concernant la propriété foncière et immobilière. Cela permettrait à l'OCLEI d'exercer ses fonctions de manière plus efficace dans la lutte contre l'enrichissement illicite.
4. Renforcer les capacités des services responsables de la gestion des archives foncières et immobilières : Cette recommandation propose d'améliorer les compétences et les ressources des services chargés de la gestion des archives foncières et immobilières. Cela permettrait d'assurer une meilleure conservation et consultation de ces documents.

La deuxième étude mentionnée concerne l'élaboration d'une straté-

gie visant à impliquer les différents secteurs d'activités dans les actions de prévention et de lutte contre l'enrichissement illicite au Mali. Cette étude fait suite à l'article 9 du décret régissant l'organisation et le fonctionnement de l'OCLEI, qui prévoit que le conseil de l'OCLEI est chargé de veiller à l'implication de chaque secteur d'activités dans cette lutte.

L'étude propose une méthodologie objective et systématique de répartition des actions de lutte contre l'enrichissement illicite entre les différents secteurs de l'administration publique. Son objectif est d'assurer une répartition équitable des efforts et des ressources dans la prévention et la lutte contre ces pratiques.

Enfin, l'OCLEI a réalisé une analyse en 2022 portant sur les subventions accordées par l'État aux établissements privés de l'Enseignement secondaire général, technique et professionnel au Mali, sur la période de 2017 à 2021. Cette analyse a révélé que l'État verse chaque année une somme moyenne



de 49 milliards 600 millions de FCFA aux écoles privées. Il est souligné que ce montant serait suffisant pour construire et faire fonctionner annuellement 80 nouveaux lycées. De plus, l'analyse a révélé que plus de 1 000 écoles fonctionnent avec des arrêtés présumés faux, ce qui indique des dysfonctionnements alarmants

dans le secteur de l'Éducation nationale. Par conséquent, l'OCLEI recommande aux autorités maliennes plusieurs mesures pour améliorer la gouvernance de ce secteur :

1. Procéder à un contrôle administratif systématique des actes de création et d'ouverture des

établissements privés de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel sur l'ensemble du territoire. Cette mesure vise à assurer une régulation plus stricte de l'ouverture de ces établissements.

2. Veiller au strict respect des dis-





positions réglementaires en matière d'orientation et de réorientation des élèves dans les établissements privés. Cette recommandation vise à garantir que les élèves sont correctement orientés et réorientés selon les règles établies.

3. Adopter un plan de progression du nombre d'établissements secondaires publics. Cette mesure vise à renforcer le système d'éducation publique en augmentant le nombre d'établissements disponibles pour les

élèves.

4. Procéder à la fermeture de tous les établissements privés qui ne remplissent pas rigoureusement les conditions d'exercice. Cette mesure a pour but de garantir que seuls les établissements privés qui respectent les normes requises puissent continuer à fonctionner.
5. Traduire en justice les auteurs, coauteurs et complices de la production et de l'utilisation des arrêtés présumés faux. Cette recommandation vise à poursuivre

en justice les responsables de la production et de l'utilisation de faux documents administratifs dans le secteur de l'éducation.

Ces recommandations ont été formulées dans le cadre de l'évaluation des activités de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite menée par l'OCLEI. Elles visent à renforcer la transparence et l'intégrité dans l'administration publique malienne et à améliorer la gouvernance dans le secteur de l'éducation.

■ Moctar Sow



■ Oclei Mali



Le Président de l'OCLEI Dr Moumou-Guindo a procédé à la solennelle du rapport 2022 de l'OCLEI au Président de la transition son Excellence Assimi GOITA ce mardi 28 novembre 2023.

Il en ressort beaucoup d'actions, nous retenons, entre autres, que :

- L'OCLEI a mené :
 - o 23 activités de sensibilisation à travers le Mali.
 - o 2 063 personnes de toutes les couches socioprofessionnelles en ont été directement touchées.
 - o 23 dossiers ont été transmis à la justice.
 - o 23 milliards 855 millions de FCFA sont les montants mis en cause.
 - o 2 842 déclarations de biens ont été traitées.
 - o Une baisse drastique du nombre des déclarations de biens déposées à la Cour suprême est constatée.
- l'OCLEI, avec le soutien de Monsieur le Ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions, a fait le plaidoyer ayant abouti à l'inscription du principe de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans la nouvelle Constitution du Mali.
- l'OCLEI a activement suscité et pleinement soutenu auprès du Gouvernement l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption au Mali.
- l'OCLEI a suscité et fortement appuyé auprès de Monsieur le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués.

Vous pouvez avoir les différents rapports sur le site www.oclei.ml



■ Fanta Diakite



Vos bénédictions pour le REMAPSEN MALI. Nous voulons aller au delà de cette distinction. Le Prix Dr Michel Sidibé revient au bercaïl.

Chère Fanta,

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que j'ai appris la consécration de la coordination nationale du REMAPSEN Mali sous votre direction, récompensée par le «1er Prix de la coordination la plus dynamique». Votre première place parmi les 24 pays membres est un témoignage éloquent de votre engagement exceptionnel et de votre leadership.

Je tiens à vous adresser, ainsi qu'à toute votre équipe, mes plus sincères félicitations pour ce succès remarquable. Savoir que le trophée porte mon nom, Michel Sidibé, me touche profondément et renforce mon engagement à soutenir des initiatives aussi louables que la vôtre.

Votre parcours en tant que journaliste à la radio et maintenant en tant que coordinatrice nationale illustre parfaitement votre dévouement et votre compétence. Ces qualités ont indubitablement contribué à ce prestigieux prix.

Le Mali a, grâce à des personnes comme vous, un avenir brillant. Je vous assure de mon soutien continu dans vos entreprises futures.

Encore une fois, bravo pour cette belle victoire. C'est le Mali qui gagne !

Michel Hamala Sidibe



■ Les Aigles Du Mali



Soumaïla Coulibaly sort son silence

«Pour l'arbitrage, il est essentiel que la fédération et le ministère prennent cela en compte, car c'est toujours nous qui sommes affectés par ces décisions.»

C'est toujours le Mali



■ TM1TV



Aminata Keita est la talentueuse présentatrice de «Malinnov», l'émission hebdomadaire sur TM1 TV consacrée à l'actualité numérique et à l'innovation au Mali. Dotée d'une voix exceptionnelle, elle part à la rencontre des nouveaux talents maliens chaque semaine, mettant en avant leurs projets novateurs et inspirants.

Son dévouement à promouvoir l'innovation locale en fait une animatrice hors pair.

Un message pour elle ?

#Malinnov #InnovationMali #TalentTM1 #TM1TV

■ Cap Mali+



Nous sommes fier de vous malgré tout , vous avez vraiment mouillé les maillots



■ Dr Allaye Bocoum



Chercher à éteindre la lumière qui vous a illuminés en complotant pour éliminer celui qui détient l'interrupteur, c'est oublier que sans lui vous ne survivrez pas aux pièges dans les ténèbres de la prédation.



Demba Diop

@dembadiopci

La vie de célibataire est dure. La vie de couple est dure. Être au chômage est dur. Travailler est dur. Être parent est dur. Ne pas avoir d'enfant est dur. Être un leader est dur. Être au service des autres est dur. Rien n'est facile dans la vie alors choisis ton "dur" et fonce!

■ Samprin Bob



Très sérieusement je crois que notre football manque de baraka. On dirait une malédiction Incroyable j'ai pas de mots bilaye.

■ Kossa Maiga



Le Mali a perdu face à une sélection africaine. Félicitations à la 5e colonne. Kala a ma harandi!

■ Kassoum Thera



Colère à l'espoir et de l'espoir à la résignation

■ Ras Dial Ras Dial



#Studio_Mali : L'aviation malienne détruit un véhicule de ravitaillement terroriste à Ikadewane (Ménaka).

Dans le cadre de la surveillance aérienne d.territoire national, les vecteurs aériens des Forces armées maliennes (FAMa) ont neutralisé un véhicule de ravitaillement appartenant aux groupes armés terroristes dans la localité d'IKadewane située au Nord de la ville de Ménakal

La Direction de l'information et des relations publiques des Armées (Dirpa) l'a annoncé ce dimanche à travers un message d'alerte sur ses plateformes numériques. « Ce dimanche 26 novembre 2023, les FAMa ont repéré un véhicule appartenant aux terroristes ven ravitailler dans le village d'IKadewane à 65km au Nord de Menaka », précise le communiqué

Ainsi, grâce à la vigilance et à l'efficacité des vecteurs aériens, le véhicule a été suivi et détruit avec précision, souligne la Dirpa.

Le haut commandement militaire rassure que la traque des terroristes se poursuit pour assurer la quiétude des populations et une paix durable sur l'ensemble du territoire.

Aboubacar TRAORE



■ Mayegun



L'Arabie Saoudite accueille le festival de musique le plus massif de tout le Moyen-Orient et certaines personnes se demandent pourquoi ils n'ont pas invité les chanteurs islamistes nigériens mais Wizkid.

Wizkid où Labaika dey ? Où sont les musiciens d'Ilorin ?

Les mots deviennent hunnnn, les mots deviennent sérieux, les mots deviens hunnn

- Lagbaja le fils du père de Mukomuko.



COMMUNIQUÉ

COMMISSION BIOMÉTRIE & DÉMATÉRIALISATION



INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

La Direction Générale de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) invite les **pensionnés maliens** qui se sont faits enrôler dans les agences principales du **district de Bamako** du **02 au 20 octobre 2023**, à retirer leurs cartes biométriques au niveau desdites agences, à compter du **lundi 20 novembre 2023**.

La Direction Générale de l'INPS sait compter sur la bonne compréhension de tous les pensionnés.

Bamako, le 15 novembre 2023

La Direction Générale



(+223) 20 22 59 17



www.inps.ml



infos@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Éducation

Préavis de grève de 72 sur la table du gouvernement

Les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 menacent de déclencher une grève de 72 heures, du mercredi 20 au vendredi 22 décembre 2023 inclus, et reconductible du 2 au 4 janvier 2024. Cette information a été communiquée dans un communiqué adressé au Gouverneur du District de Bamako le lundi 27 novembre 2023. Cette déclaration a été faite le jour même où les écoles privées, également en grève depuis trois semaines, reprenaient le travail.

Déjà le jour de la publication de ce communiqué, les représentants des associations de promoteurs d'écoles privées, qui observaient un arrêt de travail de trois semaines, exigeaient le versement intégral des subventions pour les années 2022-2023. En effet, l'enseignement

privé du Mali avait arrêté toute activité professionnelle pendant près d'un mois. Pour remettre les choses dans l'ordre, le Ministère de l'Éducation Nationale a rencontré les grévistes la semaine dernière pour échanger des solutions possibles qui permettraient aux établissements privés secondaires de poursuivre l'enseignement. Cela a donné des résultats positifs.

C'est après ce résultat que ce communiqué des syndicats des enseignants de Bamako est tombé. Dans leur correspondance, les syndicalistes demandent le rétablissement immédiat et effectif des primes des enseignants mis à disposition, le paiement immédiat et effectif des primes de risque des professeurs d'informatique, le paiement immédiat des rappels restants, le paiement immédiat des heures supplémentaires, la gestion des cas d'omissions des salaires des enseignants depuis plusieurs mois, la gestion des irrégularités relatives au salaire du mois d'octobre et le paiement des rappels de l'année en cours par l'académie d'enseignement de Bamako rive gauche.

Siguéta Salimata DEMBELE



Mali**La quatrième république assiégée**

Ville et de ses prolongements territoriaux, preuve que le soldat n'est pas uniquement un intrépide guerrier, mais qu'il est surtout un patriote malien qui a sacrifié des années de sa vie pour son Mali, affrontant sans arrêt des périls.

On comprend pourquoi un pion de la conspiration internationale hier tapi dans une institution transitoire, impossible héros de la lutte anti-impérialiste, avait insinué que le loyal général faisait l'objet d'une ingratitude inqualifiable de la part des autorités de la Transition et qu'il était même abandonné. Mais le rôle majeur désormais confié au valeureux général suffit comme démenti de toute la campagne perfide contre le Mali, ses fils, son armée, ses institutions.

Mais la vigilance doit demeurer de rigueur. La quatrième République, que consacre la constitution du 22 juillet 2023, est assiégée. Plus les autorités de la Transition, soutenues à bras le corps par le peuple résilient du 05 juin

2020, du 24 mai 2021, du 14 janvier 2022, du 14 novembre 2023...remportent des victoires sur les fronts politique et sécuritaire, chaque fois que les promesses d'un meilleur avenir sont manifestes, les voyous d'hier, fossoyeurs non repentis, donnent de la voix en tentant de se glisser dans la peau de nouveaux anges, serviteurs vertueux du Mali de l'avenir. Prenons garde que la quatrième République n'en vienne à être l'Amphitryon qui va généreusement servir cuisseaux de veau et cuissots de phacochère à des profiteurs sans foi accourant chaque jour avec leurs assiettes et bols. C'est le guêpier que préparent l'ADÉ-MA-PASJ et le RPM, entre autres, dont les responsables ne peuvent gagner la moindre élection au Mali, pour de bonnes raisons. Des partis vomis par le peuple, des prédateurs qui ne seront autre chose qu'une cinquième colonne pour la France afin de déliter à nouveau le Mali. Et l'Alliance des États du Sahel. Vendredi dernier, à Paris, Nicolas Normand, qui n'est plus à présenter, disait dans une réunion qu'ils feront tout pour créer du désordre au Mali, au Burkina Faso et au Niger. On voit bien leurs pions bouger au Mali.

Amadou N'Fa Diallo
Le National



Kidal, Gao... Fin du fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations Unies vient de mettre fin à son projet dans le nord du Mali.

Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) est un fonds de réserve créé par les Nations Unies pour permettre une assistance humanitaire plus rapide et fiable aux victimes de catastrophes et d'urgences complexes. L'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté ce mécanisme de financement à l'unanimité des voix le 15 décembre 2005 pour accomplir les objectifs suivants : promouvoir l'action et la réponse rapides pour réduire le nombre de victimes ; améliorer la réponse aux obligations prioritaires ; renforcer les éléments de base de la réponse humanitaire dans les crises sous financées.

Ce Fonds est intervenu au Mali pour répondre aux besoins urgents des populations affectées de Gao, Kidal et Mopti.

C'est ainsi que dans ces trois régions, plusieurs centaines de millions F CFA ont été mis à disposition pour soulager les populations. « Ces fonds ont apporté une aide humanitaire vitale à des milliers de personnes dans le besoin, y

compris les déplacés internes, les réfugiés et les communautés hôtes des régions de Gao, Kidal et Mopti touchées par l'insécurité et les conflits multiformes. Nous avons fourni une assistance multisectorielle en éducation et protection, l'accès à l'eau et l'hygiène et l'assainissement au profit des enfants déplacés affectés par la crise et victimes de violations (mise en œuvre par UNICEF), la prise en charge holistique et intégrée de victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) et la promotion de la santé sexuelle et reproductive dans les régions du Centre et du Nord (mise en œuvre par UNFPA), l'appui multidimensionnel à la restauration des documents d'état civil des déplacés internes (mise en œuvre par OIM), l'amélioration de l'accès en abris d'urgence et biens non-alimentaires des personnes déplacées internes (mise en œuvre par UNHCR) et une assistance médicale et psychologique aux populations affectées par la crise humanitaire et les inondations des régions de Gao, Kidal et Mopti (mise en œuvre par OMS) », assure les responsables du CERF.

Depuis quelques jours, ce Fonds connaît un arrêt dans les régions nord du pays. Et par la même occasion, des organisations humanitaires disent suspendre leurs activités de santé à Kidal.

Si nous ignorons les raisons qui ont prévalu à l'arrêt du projet et à la suspension des activités de certaines organisations humanitaires à Kidal, tout porte à croire que le problème de l'insécurité pourrait être une des raisons.

A.S.

Source : L'Enquêteur



Lutte contre les violences faites aux femmes : La CNDH tire la sonnette d'alarme

C'est à la faveur des 16 jours de caravane de lutte contre les violences faites aux femmes au Mali, que la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a organisé, samedi 25 novembre, une conférence débat pour sensibiliser l'opinion publique sur le « cas des féminicides ». La rencontre était animée par Mme Bouaré Bintou Founé Samaké, ancien ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et la famille.

La vice-présidente de la CNDH, Me Aïchata Founé Tembely a planté le décor en soulignant que les violences envers les femmes sont universelles. Ces violences dit-elle, prennent différentes formes, peuvent être perpétrées à la fois dans l'espace public et l'espace privé et ont des conséquences tragiques sur la vie des femmes.

Intervenant à son tour Mme Bouaré Bintou Founé Samaké a révélé que les violences les plus répandues et reconnues au niveau global sont celles commises en milieu conjugal.

A propos de l'ampleur de la violence faite aux femmes, elle soutenu qu'à l'échelle mondiale, une femme sur 3 a subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime. Toutes les 11 minutes, une femme ou une

filles est tuée par quelqu'un de sa propre famille. Au Mali 8 femmes sur 10 ont subi au moins une forme de violence au sein de son foyer.

Selon le système de gestion d'Informations sur les violences basées sur le genre (GBVIMS), En 2022, il y a eu 14264 cas de violence basée sur le genre (VBG) rapportés, comparativement à 9540 cas signalés à la période en 2021, soit une augmentation de 49%. Sur ce nombre de cas, les 98% ont été commises sur les femmes et filles notamment 39% de

S'agissant des viols et 17% d'agressions sexuelles, Mme Bouaré reconnaît que les actes constituent de graves violations des droits de l'Homme. « Au Mali, au moins 5 femmes par jour franchissent nos portes et 4 femmes sur les 5 sont victimes de violences conjugales ».

Quant aux violences sexuelles, l'ancienne, ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la famille à fait savoir que ces violences recouvrent les situations dans lesquelles une personne, de manière disproportionnée un homme envers une femme, impose à autrui un ou des comportements, un ou des propos (oral ou écrit), des photographies ou des messages numériques, ou un acte à caractère sexuel. Selon elle, ces actes sont subis et non désirés par la victime, avant d'inviter les autorités à s'impliquer davantage en faveur de protection des femmes comme un droit fondamental.

M. Sangaré

Source : L'Enquêteur



Bureau exécutif du CIM de l'UNESCO : Mamou Daffé élu lors de la 40^e AG à rabat

Le président de la Fondation festival sur le Niger, Mamou Daffé a été élu la semaine dernière, membre du bureau exécutif du Conseil international de la musique de l'Unesco. C'était à Rabat, au Maroc.

Lors de Visa for Music 2023, tenu à Rabat au Maroc, le Conseil international de la musique (CIM) a organisé sa 40^e Assemblée générale. La rencontre a accueilli une centaine de participants issus de quatre continents pour trois jours de conférences, concernant l'avenir de cette organisation.

Le président de la Fondation festival sur le Niger, Mamou Daffé y a participé aux côtés d'autres personnalités de la culture. A l'issue des travaux, les membres de la CIM ont élu notre compatriote Mamou Daffé comme membre du bureau exécutif du Conseil international de la musique. Il faut dire que le choix de Daffé n'est pas un fait du hasard. L'initiateur du festival sur le Niger-Ségou'Art et président de plusieurs autres structures panafricains de la culture, a vraiment fait bouger la culture sur le plan panafricain ces dernières années et a impacté sur

le développement de la culture au niveau mondial. Son engagement dans ce domaine n'a jamais failli avec des accompagnements multiformes en faveur des artistes.

Considéré comme le plus grand réseau mondial d'organisations et d'institutions musicales fondé par l'UNESCO en 1949 comme organe consultatif et dédié à l'avancement de droits essentiels de la musique pour tous, l'objectif du CIM est de défendre un accès à la musique permettant un apprentissage, une expérimentation, la possibilité de créer et de s'exprimer à travers cet art.

Le CIM rassemble des personnes, des idées et des actions sous l'égide des cinq droits de la musique. Il sensibilise et encourage ses membres et les autres acteurs culturels par des actions de plaidoyer en faveur des cinq droits de la musique dans la société et auprès des décideurs dans les domaines de l'éducation artistique, des politiques et de l'industrie, l'agrégation de l'expertise des organisations et institutions musicales soutenant les cinq droits de la musique, la facilitation et la mise en œuvre d'initiatives faisant avancer les cinq droits de la musique. La communauté musicale du CIM comprend 1 000 organisations œuvrant dans 150 pays du monde.

A.S.

Source : L'Enquêteur





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux

niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites ;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Journées Scientifiques de l'INFTS : La première édition a été un succès



Les travaux de lancement de la première édition des Journées Scientifiques de l'INFTS se sont déroulés sous la présidence du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Pr Bouréma Kansaye, à l'Amphithéâtre de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS). Le ministre des Mines, le Pr Amadou Keïta, le Directeur Général de l'INFTS, le Pr Ahmadou Abdoulaye Dicko, le représentant de l'UNICEF, ainsi que de nombreux enseignants-chercheurs et doctorants étaient présents.

Ces Journées Scientifiques servi-

ront de lieu de dialogue, d'échange et de collaboration où de nouvelles idées peuvent émerger et où les découvertes peuvent être partagées. Depuis sa création en 1974, le Centre National de Formation pour le Développement Communautaire (CNDC), prédécesseur de l'INFTS, formait uniquement des techniciens supérieurs des affaires sociales pour répondre aux besoins sur le terrain. Afin de répondre aux besoins en cadres supérieurs, l'État a fait appel aux diplômés de grandes écoles telles que l'ENSUP et l'ENA. En raison de la demande croissante de cadres conceptuels, la création d'une école supérieure en travail so-

cial était nécessaire, d'où la création de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) le 29 mars 2002, en tant qu'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST).

Au cours de ces deux jours, les participants auront droit à des présentations de communications scientifiques et pourront participer à des débats stimulants, répartis en 7 panels regroupant 110 communications. Les panels sont les suivants : Panel 1 : Sciences Sociales et Santé, Panel 2 : Droit, Sciences Politiques et Relations Internationales, Panel 3 : Langues, Littérature, Arts et Com-



munication, Panel 4 : Sciences de l'Éducation & de la Formation, Panel 5 : Géographie, Aménagement, Environnement, Panel 6 : Sciences Économiques et de Gestion, et Panel 7 : Sports et Jeunesse.

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Pr Bouréma Kansaye, a déclaré que la première édition des Journées Scientifiques de l'INFTS marque un tournant décisif dans notre engagement envers le progrès scientifique et l'innovation, et symbolise notre conviction que la recherche et le développement sont des moteurs essentiels du développement.

En effet, la formation des professionnels en Travail Social est un élément clé des objectifs du PRO-

DESS pour la mise en œuvre des programmes de développement social. «La mission principale de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) est de contribuer à la formation initiale et continue de ces professionnels. De plus, dans le contexte actuel de mutations et de réformes, suite à la crise socio-sécuritaire que notre pays traverse, l'INFTS doit apporter des réponses aux problématiques en formant des ressources humaines de qualité adaptées aux nouveaux besoins.» Les produits de la formation initiale sont destinés aux structures publiques, aux ONG, aux projets, aux collectivités décentralisées, aux organismes publics tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, les assurances, les mutuelles, etc., ainsi qu'aux organismes internationaux tels que le CICR, le PNUD,

l'UNICEF, l'OMS, l'ONU/FEMMES, etc. En ce qui concerne la formation continue, l'Institut assure le recyclage et le renforcement des compétences des agents en activité», a-t-il précisé, avant de souligner que ces journées sont également l'occasion de réfléchir à notre rôle dans la promotion de la recherche. Bien qu'il soit essentiel de mettre en place des politiques favorisant l'alignement entre la recherche et les besoins de la société, des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès des enseignants-chercheurs aux revues scientifiques nationales et internationales. À cet égard, l'INFTS dispose déjà d'une revue scientifique appé-

■ Ibrahim Sanogo

Les dg de l'hôpital Point G et de l'INSP relevés : Enfin Mme le ministre de la santé s'assume

Le ministre de la Santé et du Développement social, col. Assa Badiallo Touré a procédé le mercredi dernier a un vaste mouvement à la tête des hôpitaux et certaines structures de la santé. Ces mouvements ont touché les deux principaux parrains du ministre Touré, en occurrence Pr Samba Ousmane Sow, directeur général de l'Institut national de santé publique (INSP) et Pr Ilo Bella Diall, directeur général de l'hôpital du Point G.



A l'issu du conseil des ministres du mercredi 22 novembre, un important changement a été opéré au niveau des structures sanitaires du pays, par Mme le ministre de la Santé, Col. Assa Badiallo Touré. On peut dire sans se tromper qu'elle est en terrain connu, car Badiallo est aussi médecin militaire praticienne et connaît bien les rouages de la santé. Parmi ces changements opérés ont peut noter entre autres, l'arrivé de Pr Mounirou BABY à la tête du Laboratoire National de la

Santé ; ainsi Dr Madina KONATE est nommée chef de la cellule de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et les Hépatites ; le nouveau Directeur général du Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose est M. Aldiouma GUINDO ; Dr Samou DIARRA quant à lui est désigné nouveau patron de l'Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ; M. Layes Touré vient à la tête du CHU Bocary SALL de Kati ; Madame Halimata OUATTARA est la nouvelle directrice générale du Centre d'Information et

d'Education pour la Santé ; à la tête de l'Institut National de Santé Publique (INSP), M. Ibrahima GUINDO remplace Pr Samba Sow non moins ancien ministre de la Santé sous IBK et enfin Pr Ilo Bella Diall directeur général du CHU Point G cède sa place au médecin militaire colonel major Soumaila Keita.

Ces deux dernières nominations au Point G et à l'INSP font couler beaucoup d'encre et de salives. Sanction ou pas les commentaires vont bon train.

Si le Pr Samba Sow perçu comme le parrain du ministre de la Santé, col Assa Badiallo Touré pour ne pas dire son mentor. Car selon les indiscretions cette dernière doit sa promotion et son ascension fulgurante dans l'attelage gouvernemental grâce au coup de piston du Pr Sow. Et en ce qui concerne le cas du Pr Diall, le désormais ex directeur du CHU Point G, dont sa tête a été longtemps mise à prix par les syndicalistes de l'hôpital, serait le principal encadreur en cardiologie de

l'actuel ministre de la Santé. Donc leurs éjections suscitent beaucoup de commentaires.

Mais en réalité, le Pr Diall avait montré depuis longtemps ses limites à la tête du plus grand centre hospitalier du pays car vomé par les travailleurs du Point G. Et parlant de Pr Samba Sow, bourré d'argent, ce chercheur n'a plus en envie de travailler dans l'administration malienne à cause de l'anarchie. Car il a tout fait pour mettre de l'ordre à INSP mais peine

perdue et son départ était fortement réclamé par les travailleurs du l'INSP. Car selon les indiscretions Samba ne partait même plus à son bureau car il a d'autres chats à fouetter. Il aurait demandé au ministre de le révéler pour décanter la situation. Ainsi, Mme le ministre se débarrasse de deux ses bienfaiteurs à tort ou à raison.

■ A.B.D

Source : L'Enquêteur

Financement du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle

Les autorités sur de bonnes perspectives



Ae Conseil des Ministres du mercredi 22 novembre 2023 a pris acte d'une importante communication relative

à la sempiternelle question du financement de l'emploi et de la formation professionnelle au Mali.

Cette communication portée par Madame Bagayoko Aminata TRAORE, ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de



la Formation professionnelle est axée sur la future dotation du secteur en moyens adéquats et ressources pérennes pour faire face aux demandes des maliens en terme de besoins de formations professionnelle et entrepreneuriale ainsi qu'en terme d'insertion plus particulièrement des jeunes et des femmes.

On se rappelle, à ce titre, qu'à la lumière de la stratégie de mobilisation de ressources pérennes développée par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) en décembre 2022, un atelier de sensibilisation et de plaidoyer avait été tenu au Conseil National de Transition afin d'aboutir à une approche de réponse politique, plusieurs initiatives antérieures (forum, résolutions et recommandations, im-

plication des leaders religieux et des jeunes, etc.) s'étant soldées par d'étiques résultats.

Aussi, comme le relève le communiqué du Conseil des Ministres, il est à rappeler que l'atelier de plaidoyer à l'intention des membres du Conseil national de Transition (CNT) pour la mobilisation de ressources pérennes pour le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle a reconnu, à juste titre, que la problématique du financement de l'emploi et de formation des jeunes se pose avec acuité. Aussi, poursuit le communiqué, afin d'y faire face, l'Etat a mis en place, entre autres, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage et l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Cependant, dicit le document, la suppression de la Taxe de Formation Professionnelle (TFP) et la Taxe Emploi Jeunes (TEJ), principales ressources de ces deux dispositifs essentiels dans la mise en œuvre des politiques nationales de l'Emploi et de la formation professionnelle dans l'Annexe fiscale de la loi de finances 2019 et leur remplacement par la Contribution forfaitaire à la charge des Employeurs, a affecté le fonctionnement de ces deux services.

Aussi, relève la note, c'est dans ce cadre que le Département en charge de la formation professionnelle, à travers la Direction Générale de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes a organisé, les 25 et 26 avril 2023 au Centre International de Conférences de Bamako, un atelier de

plaidoyer auprès des membres du Conseil National de Transition pour la mobilisation de ressources financières pérennes en faveur du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Aux termes des échanges, les recommandations suivantes ont été retenues : la restauration des deux taxes (Taxe de Formation Professionnelle et la Taxe Emploi Jeunes) tout en améliorant la gouvernance conformément aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation et l'élaboration d'une Loi d'orientation et de programmation du secteur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Conformément aux conclusions des travaux, une commission de suivi des recommandations de l'atelier a été mise en place par une décision du ministre de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Cette commission de 14 membres composée de membres du CNT, du Département et des personnes ressources dont un représentant du Conseil National de la Jeunesse, poursuit ses travaux.

Le second volet de ladite communication a porté sur les recommandations de l'atelier conjoint du Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle et le Conseil National du Patronat du Mali tenu en mai dernier.

En effet, sic, dans le cadre du renforcement du partenariat entre le Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le Conseil National du Patronat du Mali, un atelier de réflexion entre le secteur privé et les structures en charge de l'emploi et de la formation professionnelle s'est tenu du 15 au 17 mai 2023.

A la suite des travaux, les résolutions suivantes ont été retenues

: impliquer davantage le secteur privé dans le développement des compétences techniques et professionnelles ; instituer un cadre partenarial entre le Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le Conseil National du Patronat du Mali pour la mise en œuvre des Partenariats Publics et Privés dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle ; mettre en place un modèle de gouvernance basé sur la performance et une meilleure répartition des rôles entre les acteurs ; revoir à la baisse la fiscalité sur l'emploi en vue de promouvoir la création d'emplois et la consolidation des emplois existants ; instituer une taxe pour financer le sous-secteur de l'emploi et de la formation professionnelle. Les recommandations et résolutions ont été déclinées en plan d'actions par le comité de suivi mis en place à cet effet en vue de leur mise en œuvre.

Dans la même veine, le Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle s'est engagé dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de l'entrepreneuriat.

Toutes ces mesures impacteront très favorablement la mise en œuvre des politiques nationales de développement sectoriel : genre, emploi, éducation, formation, économie, développement rural, migration, santé, culture, environnement, investissement, etc.

Il convient de signaler que la TFP et la TEJ ne sont pas de charges nouvelles, encore moins de charges supplémentaires sur les assujettis. Elles sont des affectations d'une partie de la contribution forfaitaire. Le taux de la contribution forfaitaire est inversement proportionnel au taux des deux Taxes : une augmenta-

tion du taux de la TFP et de la TEJ entraîne une diminution du taux de la contribution forfaitaire dans la proportion. La TFP et la TEJ sont des prélèvements à caractère fiscal destinés à alimenter le FAFPA et le Fonds national Emploi-Jeune (FNEJ). Ce sont avant 2019, des prélèvements obligatoires, perçus sur les entreprises, qui, en contrepartie, bénéficient de l'appui technique et du financement de la formation professionnelle. Les produits des deux Taxes sont affectés à des dépenses précises : la formation professionnelle et l'emploi des jeunes.

La Taxe Emploi Jeunes (TEJ) a été instituée par la loi n°08-020 du 22 juillet 2008 portant modification de la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts. A l'instar de la Taxe de Formation Professionnelle (TFP), le taux de la TEJ était de 2% de la masse salariale. Elle n'est donc pas une nouvelle imposition. Le taux de la Contribution forfaitaire qui était de 5,5% n'a pas augmenté et la TEJ n'a entraîné à sa création aucune hausse de la charge fiscale sur les contribuables. C'est seulement la répartition des sommes collectées qui avait changé : 3,5% pour le compte de la contribution forfaitaire et 2% pour le compte de la TEJ.

A l'instar des conclusions du Dialogue National Inclusif, les Assises Nationales de la Refondation ont recommandé la restauration de la TFP et de la TEJ. Ceci dénote de l'importance et de l'intérêt de la question pour la population en général et les publics cibles de ces deux organismes en particulier eu égard à la pertinence de leur mission et leur rôle prééminent dans la satisfaction de la demande sociale et le développement des ressources humaines du Mali.

■ **La Rédaction**

SIAMA-2023 : Plus de 160 000 visiteurs attendus au FEBAK

Le Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, a présidé la cérémonie d'ouverture du Salon international de l'artisanat du Mali (SIAMA) ce jeudi 23 novembre 2023 au Parc des expositions de Bamako ex FEBAK. Cet événement est placé sous la très haute présidence de Son Excellence, le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition. Le SIAMA est un cadre d'expression du talent et du savoir-faire des artisans maliens et du continent dont l'objectif est de stimuler la créativité de nos artisans. Pour cette 4^e édition, Burkina Faso a eu le privilège d'être le pays invité d'honneur. La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence du Premier ministre du Faso, Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla. On notait également, la présence du Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, M. Andogoly GUINDO, du Ministre du Développement Industriel, du Commerce de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises Monsieur du Burkina Faso Serge Gnaniodem PODA et aussi de plusieurs membres des deux gouvernements, du Conseil national de la Transition (CNT) du Mali et des institutions étaient présents.



Sous le thème : « L'artisanat africain, facteur de résilience, de paix, d'intégration des peuples et de croissance économique. », la 4^e édition du Salon International de l'Artisanat du Mali a ouvert ses portes au Parc des expositions de Bamako sur la route de l'aéroport et

cela pour dix jours. Pour cette édition plusieurs pays du continent ont fait le déplacement pour prendre part à ce grand rendez vous des artisans africains. Ils ne sont pas venus bredouille car chaque pays a apporté avec lui son savoir faire. Quant au pays invité d'honneur, le Burkina

Faso est présent avec plus de 90 exposants.

«Le SIAMA s'impose au fil des éditions comme l'un des rendez vous incontournables de l'artisanat du Mali et du continent africain. Cet événement majeur qui fait la fierté

de notre pays depuis sa première édition connaît des engouements au fil des éditions dirais-je. Connaît une véritable effervescence. » a fait savoir le ministre Guindo lors de la cérémonie d'ouverture.

« L'objectif de ce salon est de créer un cadre de promotion des produits artisanaux, de stimuler la créativité, l'innovation et de favoriser les rencontres et les échanges pour rendre les produits artisanaux plus compétitifs. » a-t-il expliqué aux participants.

Avant de terminer, il a tenu à remercier de vive voix toutes les délégations venues à cette rencontre de donner et du recevoir et plus particulièrement l'Assemblée permanente des chambres des métiers du Mali pour la réussite de l'événement.

Qu'est ce le SIAMA ?

A noter que l'objectif principal du SIAMA est de créer un cadre de promotion des produits artisanaux maliens. A cet effet, il vise à stimuler la créativité et l'innovation chez les artisans ; à favoriser les rencontres et les échanges entre les artisans maliens d'une part, les artisans ; africains, les consommateurs, les acheteurs nationaux et étrangers d'autre part ; identifier et répertorier les meilleurs artisans ; promouvoir l'émergence des jeunes talents ; susciter et encourager la consommation locale des produits artisanaux ; valoriser les savoir-faire locaux ; susciter l'attrait des produits artisanaux pour le tourisme ; valoriser notre patrimoine culturel.

Donc le SIAMA 2023 est un rendez-vous culturel et économique de partage d'expériences qui at-

tend 160 000 visiteurs pour 1.400 exposants. Quant au ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, du Burkina Faso, Serge Gnaniodem Poda, qui a lu le discours du Premier ministre Kyélem de Tambèla, a rappelé que le Mali et le Burkina Faso sont «deux pays voisins au même destin, liés par l'histoire, la géographie, l'économie, la culture», qui doivent «conjuguer leurs efforts pour œuvrer au mieux de leurs intérêts communs» dont le recouvrement de l'intégrité territoriale.

L'AES s'invite au SIAMA...

«Nous attendons des artistes leur engagement, chacun dans son domaine, pour la promotion du Liptako Gourma à travers un hymne sur la cohésion et l'harmonie du grand ensemble de l'Alliance des Etats du Sahel». A laissé entendre le PM du Faso.

Prenant la parole le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a rappelé que les frontières actuelles sont «des frontières artificielles tracées à un moment précis, par des gens précis, pour des intérêts précis». Selon lui, malgré les 50 000 hommes armés des Forces étrangères, le terrorisme s'est étendu au sud. «Ce qui se dessinait par les forces ennemies, c'était d'étendre, à partir du Mali, le terrorisme au Burkina Faso, au Togo, à la Côte d'Ivoire, au Bénin, au Ghana. C'était pour la recolonisation programmée de l'Afrique après le formatage progressif des esprits par la télévision». Avant d'ajouter : «Notre histoire, c'est la nôtre, nous devons la connaître».

Choguel Kokalla Maïga a insisté sur la vocation du Mali, du Niger et

du Burkina Faso à accéder à la mer, c'est-à-dire à appeler des Etats maritimes à adhérer à l'AES qui a d'énormes potentialités. Il a ainsi remercié la Guinée et la Mauritanie pour leur soutien lors des sanctions imposées par la CDEAO.

Quant au ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly Guindo, il a remercié le Burkina Faso pour son «élan de solidarité et de fraternité à l'endroit du peuple malien» par sa participation remarquée à ce moment du donner et du recevoir : «C'est un moment palpitant, solennel» qui a «une saveur et une splendeur particulière, une ambiance délicieusement fraternelle». Il a ensuite remercié le Premier ministre pour sa vision tendant à améliorer le savoir-faire ancestraux avec le souci permanent de valoriser les produits traditionnels.

Au SIAMA, à l'instar de participants du Bénin, du Cameroun, de la Guinée, du Sénégal, du Tchad, du reste de l'Afrique et d'ailleurs, quatre-vingt-dix artisans, trente-deux experts, treize ministres et une vingtaine d'artistes burkinabè sont présents. En plus de la signature de conventions entre le SIAMA et le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), d'une part, et entre les Chambres des métiers du Mali et du Burkina Faso, il est prévu un Conseil des ministres extraordinaire commun Mali – Burkina Faso pour magnifier le destin commun. L'Ensemble instrumental du Mali et une troupe musicale du Burkina Faso dirigée par Rama Ngoni ont ému les participants par leurs prestations.

■ **Habi Kaba Diakité**
Source : L'Enquêteur

www.malikile.com



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



APPEL
GRATUIT

80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Minusma : Chronique d'un départ forcé !

A la demande des Autorités maliennes, la Minusma a été contrainte de plier bagage après 11 ans de présence (chaotique) dans notre pays. Cette mission onusienne a été un échec total de l'avis général. Retour sur les faits marquants de ce départ forcé.



Lors de la 9350^{ème} session du Conseil de sécurité, consacrée à l'examen du rapport trimestriel du secrétaire général des nations unies sur la situation au Mali, tenue à New York, le 16 juin 2023, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Abdoulaye Diop demande le retrait de la Minusma de notre pays en ces termes : « Le Gouvernement du Mali demande le retrait sans délai de la Minusma ». Et le vendredi 30 juin 2023, le Conseil de sécurité adopte une résolution pour mettre fin au mandat de la Minusma. Dès le 1er juillet 2023 la Minusma devra

mettre fin à toutes ses activités pour se consacrer aux efforts qu'exige son retrait total à la fin du 31 décembre 2023.

Afin de faciliter le retrait de cette mission, les Autorités maliennes et la Minusma entreprennent des rencontres pour rendre effectif le désengagement total des hommes (contingents militaires et civils) et des matériels de la mission onusienne d'ici la fin de cette année 2023. Dans ce cadre une réunion a eu lieu, le 11 juillet 2023, entre plusieurs membres du Gouvernement et les responsables de la Minusma. Au

menu: l'adoption d'un plan de retrait sécurisé, ordonné et coordonné de la Mission. De part et d'autre, des groupes de travail ont été mis en place, ainsi que des groupes de travail conjoints Gouvernement/Minusma. A ce sujet, Abdoulaye Diop déclarait : « Ces groupes sont déjà à pied d'œuvre. Ils ont commencé à examiner l'ensemble des dimensions, que ça soit du point de vue civil comme du point de vue militaire et les choses avancent. Aujourd'hui, l'objet essentiel de la réunion était de pouvoir échanger avec la Minusma sur les éléments, les activités et tâches qui sont

nécessaires par rapport à un plan de retrait ».

Le retrait de la Minusma du Mali se traduit surtout par la cession des emprises de la Minusma aux forces armées (FAMA). La première emprise à être rétrocédée a été la base d'Ogossagou officiellement remis aux autorités maliennes le 14 août 2023.

Le retrait de la Minusma se poursuit avec la cession des camps de Ber le 13 août 2023 et celle de Goundam, le 17 août 2023. Ces camps ont été formellement transférés à l'État malien, à travers ses représentants civils désignés, portant ainsi à trois le nombre de camps que la Mission a évacués.

Le 25 août 2023, le dernier des convois de la Minusma quitte le camp de Ménaka et en application de la procédure arrêtée, le départ de la Minusma de Ménaka a été précédé par une cérémonie officielle. ,

Le 21 octobre 2023, la Minusma a achevé son retrait accéléré de sa base de Tessalit. Le retrait s'est

déroulé selon le calendrier prévu, indique-t-on. Aussi, ce départ des forces onusiennes a marqué la première fermeture d'un camp de la Minusma dans la région de Kidal, et la sixième base de la MINUSMA à fermer depuis fin juin.

Après leur départ de Tessalit, les Casques bleus de l'ONU ont vidé le 23 octobre 2023 leur second camp dans la région. Il s'agit d'Aguelhoc. Ces deux départs (Tessalit, d'Aguelhoc,) ont lieu dans un climat « extrêmement tendu et dégradé » du fait de l'hostilité des groupes terroristes et de la CMA.

Par la suite, une grande confusion a entouré le départ de la Minusma, et précisément à Kidal. Où la mission a précipitamment quitté qui a été immédiatement occupé par la CMA. Complicité de la mission avec la CMA ? Volonté de la Minusma de maintenir Kidal entre les mains de ce groupe terroriste ? A Bamako, des interrogations fusaient à propos de l'attitude de la mission onusienne qui venait de violer les engagements pris avec les Autorités maliennes.

Le départ précipité de la Minusma de Kidal a renforcé cette idée enracinée chez les Maliens qu'elle (la Minusma) qu'elle entretenait des liens douteux avec certains groupes armés présents sur place. Précision : Les troupes onusiennes devaient céder toutes leurs emprises à l'Etat malien entre le 5 et le 18 novembre 2023, selon le calendrier fixé de concert avec les autorités maliennes. Finalement, le mardi 14 novembre 2023 au terme d'une offensive fulgurante, l'armée malienne a délogé les terroristes qui étaient à Kidal...

Le processus de retour des emprises de la Minusma aux Autorités se poursuit malgré le couac de Kidal. Ainsi, le 18 novembre 2023, l'emprise d'Ansongo a été cédée aux FAMA.

Cette fermeture, qui est la neuvième sur les treize camps de la mission, s'inscrit dans la deuxième phase du plan de retrait, préparant ainsi le terrain au départ définitif de la mission, le 31 décembre 2023.

Mémé Sanogo

L'Aube



Vive la libération de Kidal au Mali : Mariko et la gauche malienne doivent une autocritique au peuple malien

Notre ligne politique à Ferñent est jusqu'à présent de soutenir la volonté du peuple Malien de recouvrer sa souveraineté nationale pour libérer le pays des djihad-terroristes et de l'occupation impérialiste française qui s'exerce sur tout le long du Sahel. Nous avons salué l'intervention de l'armée malienne pour parachever le soulèvement populaire dirigé par le Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques (M5-RFP) en faisant démissionner le président valet néocolonial de la françafrique.

Nous soutenons les efforts faits par la Transition souverainiste malienne pour reconquérir militairement l'ensemble du territoire national et préserver ainsi l'unité territoriale et nationale du sud au nord et de l'est à l'ouest. Nous félicitons le peuple et la Transition malienne pour avoir libéré Kidal contre les malveillantes manœuvres françafricaines de la MINUSMA. Nous avons condamné avec la dernière énergie les iniques sanctions de l'UEMOA/CEDEAO sous le prétexte fallacieux de "désaccord sur le calendrier électoral" dont tout le monde sait qu'il s'agit là d'une servilité néocoloniale vis à vis de l'impérialisme français.



Nous avons toutefois demandé aux autorités de la Transition malienne d'œuvrer à UNIR toutes les forces patriotiques et panafricaines pour atteindre ensemble l'objectif de vaincre durablement les terroristes, de recouvrer la sécurité et l'intégrité territoriale et nationale

souveraine dans tout le pays. Unir toutes les forces patriotiques contre les forces néocoloniales, c'est unir sur la base d'une charte nationale consensuelle souverainiste et anti-djihad-terroriste les partis, les syndicats et les associations citoyennes pour la marche du combat militaire, la résistance aux diktats

des sanctionneurs de la Françafrique et les ripostes aux manœuvres des impérialistes dont l'objectif est clairement de faire échouer l'expérience indépendantiste en cours au Mali.

Cette prise de position panafricaine et internationaliste, nous l'avons

faite tout en œuvrant par des échanges pour tenter de rectifier les déviations gauchistes sectaires de Mariko en raison de nos liens militants historiques. Dans ces échanges suivis avec Mariko, nous lui écrivions: «Attention à la dérive pro-impérialiste sous-jacente : quelle est ta position sur: – L'expulsion des troupes françaises du Mali ? – la nécessité d'un front de tous les patriotes du Mali contre la Françafrique, l'Eurafrrique et l'Usafrrique ? – le pouvoir souverainiste actuel au Burkina ? – le pouvoir en Centrafrique ? – la Russie est-elle "criminelle" dans ces pays ou est-ce plutôt la Françafrique, l'Eurafrrique, l'Usafrrique ? – le club des chefs d'États néocoloniaux de la CEDEAO est-il français, eurafrrique et usafrrique ? – le conflit en Ukraine ? Si répondre à ces questions sur une ligne anti-impérialiste, panafrrique et internationaliste, c'est pour toi "être morveux", cela ne peut que te conduire à te "moucher".

Notre ligne est claire: soutien à: – la transition souverainiste malienne, burkinabè contre la Françafrique, l'Eurafrrique et l'Usafrrique; – aux BRICS contre l'hégémonisme de l'impérialisme USA/OTAN/UE/Israël, bref "l'occident global"; – aux expériences anti-impérialistes, anti-libérales bolivarienne au Venezuela, Bolivie de Morales, Brésil de Lula, etc.; – aux expériences communistes en cours Chinoise, Vietnamiennne, Nord-Coréenne, Cubaine; – aux forces patriotiques et panafrriques dans nos pays d'Afrique dans le cadre de fronts nationaux types RDA sur la base d'un programme minimum: jambe droite de la seconde phase de libération africaine en cours; – et stratégie de réarmement, parallèle à la tactique ci-dessus, idéologique et politique des classes laborieuses, notamment du prolétariat national en utilisant le socialisme scientifique comme guide pour l'action révolutionnaire. Es-tu encore dans cette perspective-là ? Telles sont les questions à poser et à résoudre à ton niveau et celui de

SADI».

Nous précisons à Mariko: «On comprend tes difficultés à répondre aux questions fondamentales posées et à résoudre parce qu'elles questionnent ta stratégie de laquelle découle ta tactique erronée. La Russie est bourgeoise depuis la restauration du capitalisme en URSS, mais elle n'est pas encore impérialiste et est dans l'axe de la résistance contre l'hégémonisme séculaire de l'Occident impérialiste. Parce qu'elle est devenue capitaliste, il n'est donc pas étonnant du tout que les contradictions inter-bourgeoises s'y manifestent». Voir la pièce jointe du N°spécial de Ferrient, notre journal communiste, ouvrier et des classes laborieuses sur l'affrontement entre l'État Russe et Wagner.

Ton passé et ton parcours révolutionnaires ainsi que ton rôle singulier dans la chute de l'autocratie militariste néocoloniale français moussaïste de l'UDPM et dans la lutte contre les régimes successifs de la «démocratie» néocoloniale de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (Adéma-PASJ), d'Amadou Toumani Touré (ATT) à Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) ne sont pas discutables, mais ta position d'aujourd'hui pose problème sur le plan de la lutte révolutionnaire anti-néocoloniale, anti-impérialiste.

Où est la contradiction principale? Quelles sont les contradictions secondaires? C'est un déviationniste de gauche sectaire que de ramener la situation malienne à la seule contradiction secondaire avec le pouvoir de la transition souverainiste post-mobilisation populaire du M5-RFP et à Wagner. C'est, pour le moins, une erreur dommageable t'auto-isolement vis à vis du peuple, des classes populaires et des forces progressistes internes, africaines et internationalistes.

Bien entendu, malgré cette divergence que nous avons, notre

position demeure pour le moment: SADI et la transition actuelle doivent développer "l'unité, critique, unité" et traiter "leurs contradictions non antagoniques au sein du peuple" pour résoudre la contradiction antagonique principale, celle entre le peuple malien et l'impérialisme. Voilà pourquoi nous avons dès le départ écrit que la transition doit rassembler toutes les forces patriotiques du Mali, dont SADI et Mariko, pour pouvoir résister aux agressions impérialistes, à leurs affidés djihado-terroristes et au club des chefs d'États de la CEDEAO».

Nous ajoutons: **«Beaucoup de confusion à ton niveau de laquelle on retient que tu: – renvoies dos à dos "l'Occident impérialiste global" et la résistance défensive de la Russie bourgeoise à l'hégémonie US/OTAN/UE; – ignore les BRICS, les pays rescapés du camp socialiste (Cuba, Chine, Vietnam, Corée du Nord), les pays anti-impérialistes de l'ALBA dont l'émergence contribue au déclin de l'Occident impérialiste; – ignore les États néocoloniaux du "précarré" français et par extension l'Eurafrrique et l'Usafrrique comme contradiction principale à résoudre pour pouvoir avancer au Mali et en Afrique; – Nous souhaitons vraiment le contraire de ton auto-isolement vis à vis de ton peuple, car force est de constater que l'écrasante majorité du peuple malien, des africains soutiennent fort justement, de fait, la transition souverainiste tant qu'elle combat l'impérialisme français, eurafrrique et usafrrique. C'est tout simplement ce que nous faisons aussi, mais tout en posant la question du rassemblement des patriotes maliens, dont tu es, pour rendre ce combat durable, étape dans l'actuelle seconde phase de la libération nationale et africaine. Que tu appelles cela "soutien aux autorités ou militaires maliens" ne changent rien à la justesse de notre ligne tactique du moment».**

Objectivement, les sorties récentes de Mariko appelant à une intervention Turque et Russe contre la transition militaire souverainiste

maliennne opèrent une rupture avec l'orientation patriotique anti-impérialiste affichée jusqu'ici ainsi qu'avec l'expérience avortée du MP22 sous l'égide de notre regretté camarade feu Cheikh Mohamed TABOURÉ de SANFIN/La Nuée du Mali décédé le 8 mai 2022. Ferñent condamne fermement ces positions inacceptables de Mariko.

Ferñent considère qu'un des facteurs explicatifs de la dérive de Mariko est le subjectivisme sectaire qui a des racines féodalo-bourgeoises dans nos sociétés néocoloniales. Une des sources de ce subjectivisme gauchiste sectaire réside aussi dans le fait qu'une certaine droite politique maliennne, voire moussaïste militariste, s'est faufilée dans le pouvoir de la transition souverainiste en doublant la gauche maliennne jusqu'ici résistante mais divisée contre les pouvoirs de droite et de gauche néocoloniaux corrompus inféodés à l'impérialisme. C'est l'inverse de ce que la gauche maliennne résistante avait tenté lors de l'expérience du Mouvement populaire du 22 mars (MP22).

Cette droite moussaïste militariste joue le rôle des Talleyrand ou Abbé Sieyès de l'actuelle expérience souverainiste maliennne consécutive à l'évolution du rapport des forces dans la résistance aux agressions impérialistes françafricaine,

eurafricaine et usafricaine.

Rappelons que Talleyrand et l'Abbé Sieyès ont été de tous les régimes successifs de la Révolution bourgeoisie française de 1789 au coup d'État du 18 brumaire de Napoléon et à son aventure guerrière impériale qui fut stoppée par la Russie et l'Angleterre monarchistes tout comme l'ont fait les moussaïstes depuis la révolution inachevée maliennne de mars 1991 en infiltrant tous les gouvernements successifs. Que la petite bourgeoisie civile ou militaire dirige la résistance souverainiste à l'impérialisme et au néocolonialisme est une conséquence de l'état actuel de déliquescence idéologique et politique de la gauche révolutionnaire communiste.

Mais les communistes révolutionnaires ne peuvent hésiter une seule seconde sur la nécessité de soutenir la résistance souverainiste du moment même dirigée par la petite bourgeoisie civile et/ou militaire sauf à capituler face au néocolonialisme. Tout en soutenant la lutte souverainiste, nous devons travailler parallèlement à réarmer le prolétariat et les classes laborieuses pour les rendre indépendantes afin de préparer les étapes suivantes de la lutte pour l'indépendance nationale et l'émancipation sociale.

Il n'existe pas d'expérience

révolutionnaire exempte d'erreurs des révolutionnaires, mais le tout est de savoir ne pas en commettre de décisivement irréparable et de savoir exercer l'autocritique qui arme les classes laborieuses et le peuple sur le chemin de la libération nationale et sociale.

Les textes que vous allez lire ci-dessous mettent en lumière la déviation gauchiste antipatriotique pro-impérialiste occidental dans laquelle Mariko s'enfoncé par sa confusion entre contradiction principale et secondaire dans la lutte de libération nationale anti-impérialiste. D'où l'importance majeure de la lutte idéologique qui doit fonctionner selon les principes léninistes «sans théorie révolutionnaire pas de mouvement révolutionnaire» et «analyse concrète de la réalité concrète» à partir du guide pour l'action révolutionnaire qu'est le matérialisme dialectique et historique, le socialisme scientifique.

**Ferñent dédie ce spécial Kidal Libéré à notre regretté
Camarade feu Cheikh Mohamed
Tabouré de Sanfin/La Nuée du Mali.**

Novembre 2023
Inter De Bamako

Abonnez-vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 44 22 23 - Mail: @gmail.com

Site: www.malikile.com

Cancer: La cigarette collée aux lèvres

On connaît depuis longtemps la relation entre la cigarette et le cancer du poumon : plus on fume, et plus la quantité de cigarette que l'on fume est grande, plus on a de chances de contracter le cancer du poumon. Or, on a découvert une autre corrélation, qui intéressera ceux qui ont l'habitude de garder « le mégot aux lèvres » en permanence : ceux-ci encourent non seulement un risque accru de contracter le cancer, mais s'exposent à un risque de bronchite chronique plus élevé que les fumeurs qui tiennent la cigarette à la main. L'alcool et l'alcoolique l'alcool n'est pas un aliment. C'est un poison qui abîme les organes, surtout le système nerveux. C'est un tyran pour sa famille, et un fléau pour la société. L'alcool peuple les hôpitaux, les prisons et les asiles de fous. Il ne nourrit pas, l'alcool fatigue.

Le cancer

Le cancer est une maladie sournoise qui atteint principalement le tube digestif, la peau et les glandes. La maladie débute par une petite tumeur à laquelle on ne fait pas attention. Mais elle grossit vite. L'évolution est généralement rapide. Une tumeur ordinaire, un petit bouton, ça ne paraît pas dangereux. Des cellules se forment au-dessus de la peau souvent on ne s'en inquiète pas. Mais si les cellules nouvelles envahissent l'intérieur et détruisent les autres cellules de l'organisme, la tumeur devient un cancer (ce mot signifie crabe) qui pénètre et détruit peu à peu les organes qu'il atteint. D'où l'expression du «cancer qui ronge». Le cancer de surface atteint la peau, la langue, les gencives. Il peut se déceler facilement. Devant une plaie, même minuscule, qui ne guérit pas, ou devant une petite tumeur persistante, n'hésitez pas consulter le Médecin.

Le cancer profond ne se reconnaît que tardivement par des troubles dans les organes atteints. Il n'est plus temps d'agir. Le malade maigrit, et perd ses forces. La mort n'est pas éloignée. Certaines causes semblent prédisposer au cancer: les irritations, les frottements, les chocs, les cicatrices, certaines substances comme le goudron. Le cancer apparaît généralement dans des régions du corps soumises à des démangeaisons répétées. Il est guérissable s'il est soigné à temps. On le détruira, soit par les rayons X



par le radium ou la bombe à cobalt, soit en le faisant enlever par un chirurgien.

Ivresse et alcoolisme

L'ivresse est l'état d'une personne qui a le cerveau troublé après avoir bu trop d'alcool ou de boisson alcoolisée, et qui ne sait ni ce qu'elle dit, ni ce qu'elle fait. L'alcoolisme résulte de l'absorption régulière et fréquente d'alcool: eaux-de-vie, liqueurs, apéritifs, digestifs; ou de

quantités exagérées de vin ordinaire, vin de palme, bière de mil ou de mais...

L'ivresse peut n'être qu'une erreur passagère. L'alcoolisme est une habitude, une maladie. Il y a des alcooliques qui n'ont jamais été ivres. L'alcool peut être un excitant, mais pas un fortifiant. Il peut donner le coup de fouet, mais il ne nourrit pas, il ne supprime pas la fatigue.

Inter De Bamako

France : Le Ministre de l'Intérieur face à de nombreux défis



En cette fin de mois de novembre, le Ministre français de l'Intérieur, Gérald Darmanin, se retrouve au centre de l'actualité. Son projet de loi sur l'immigration est actuellement examiné en commission des Lois à l'Assemblée nationale, tandis qu'il suit de près l'enquête sur la mort tragique de Thomas, 16 ans, lors d'une fête de village à Crépol, dans la Drôme. De plus, Gérald Darmanin a récemment été confronté à des accusations de la part d'Éric Zemmour, qui a partagé les noms d'agresseurs présumés

sur une plateforme en ligne. Cela a conduit à une controverse et à des échanges tendus entre les deux protagonistes.

Le projet de loi «immigration» :

Le projet de loi sur l'immigration porté par Gérald Darmanin est actuellement en phase d'examen en commission des Lois à l'Assemblée nationale. Cette loi vise à réformer le système d'asile et d'immigration en France. Les mesures proposées incluent notamment la réduction

des délais d'instruction des demandes d'asile, la simplification des procédures et la lutte contre l'immigration irrégulière. Ce projet de loi a suscité des débats animés, avec des voix s'opposant aux mesures jugées restrictives et d'autres soutenant la nécessité de renforcer le contrôle des flux migratoires.

L'affaire de Crépol :

Gérald Darmanin suit attentivement l'enquête sur la mort de Thomas, un adolescent de 16 ans, lors d'une fête de village à Crépol, dans la Drôme. Les noms de huit agresseurs présumés ont été partagés sur une plateforme en ligne par Éric Zemmour, suscitant une vive polémique. Gérald Darmanin a réagi en qualifiant les propos d'Éric Zemmour d'insulte raciste personnelle. Il a souligné que ses origines familiales, avec des grands-pères venant de l'autre côté de la Méditerranée, ne remettent en rien son attachement à la France et à la République. Il a également rappelé que la divulgation des noms et des adresses des personnes impliquées dans une enquête relève de la responsabilité du Procureur de la République et non de la sienne.

La réponse de Gérald Darmanin à Éric Zemmour :

Face aux accusations d'Éric Zemmour, Gérald Darmanin a tenu à répondre et à défendre son intégrité. Il a rappelé sa fierté d'être un «petit-fils d'immigrés» et son attachement à la France. Il a souligné que ses deux grands-pères viennent de l'autre côté de la Méditerranée, mais que cela ne fait pas de lui quelqu'un de moins patriote ou de moins français. Il a affirmé être profondément engagé en tant que serviteur de la République. Par ailleurs, il a précisé que la divulgation des informations personnelles dans le cadre d'une enquête relève de la responsabilité du Procureur de la République et non de la sienne.

en tant que Ministre de l'Intérieur. Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur français, fait face à de nombreux défis en cette fin de novembre. Son projet de loi sur l'immigration est en cours d'examen à l'Assemblée nationale, tandis qu'il suit attentivement l'enquête sur la

mort de Thomas à Crépol. Les accusations d'Éric Zemmour ont suscité une réaction ferme de la part de Gérard Darmanin, qui a défendu son attachement à la France malgré ses origines familiales. Il a également rappelé que la divulgation des informations dans le cadre d'une

enquête relève de la responsabilité du Procureur de la République. La situation reste tendue, et il est essentiel de suivre l'évolution de ces affaires dans les prochains jours.

Karamoko B Keita

Embargo pétrolier contre Israël : L'incompréhensible opposition de quatre pays arabes



L'opposition de quatre pays arabes à l'embargo pétrolier contre Israël, motivée par des intérêts multiples, semble incompréhensible au regard des souffrances de leurs frères musulmans

en Palestine.

Lors des récents sommets de la Ligue arabe et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur Gaza, qui se sont déroulés à Riyad

les 11 et 12 novembre, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, le Maroc et Bahreïn ont surpris en exprimant leur opposition à l'imposition d'un embargo pétrolier contre Israël. Cette décision a suscité des

interrogations quant aux motivations de ces pays. Cet article examine les raisons possibles derrière cette opposition, en mettant en évidence les intérêts économiques, géopolitiques et diplomatiques en jeu.

Selon certains analystes, la position divergente des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite, du Maroc et de Bahreïn pourrait être liée à des intérêts économiques. Par exemple, les Émirats arabes unis entretiennent des relations commerciales étroites avec Israël, notamment dans les secteurs de la technologie et de l'énergie. Cette relation commerciale mutuellement bénéfique pourrait expliquer leur refus d'imposer un embargo pétrolier.

De son côté, l'Arabie saoudite pourrait chercher à maintenir une certaine stabilité dans la région en

évitant une escalade des tensions. En tant que leader régional et important producteur de pétrole, l'Arabie saoudite a un intérêt à préserver la stabilité économique et politique, évitant ainsi toute perturbation majeure sur le marché mondial du pétrole.

Certains observateurs suggèrent que les quatre pays arabes cherchent à jouer un rôle de médiateur dans le conflit israélo-palestinien en privilégiant la voie diplomatique plutôt que les mesures punitives telles qu'un embargo pétrolier. En maintenant des relations ouvertes avec Israël, ils espèrent pouvoir influencer les négociations et favoriser une résolution pacifique du conflit. Cette approche met en évidence une volonté de dialogue et de recherche de solutions durables.

L'opposition des Émirats arabes

unis, de l'Arabie saoudite, du Maroc et de Bahreïn à l'imposition d'un embargo pétrolier contre Israël lors des sommets de la Ligue arabe et de l'OCL a suscité des interrogations sur les motivations de ces pays. Cette décision pourrait être motivée par des intérêts économiques, notamment les relations commerciales étroites avec Israël, ainsi que par des considérations géopolitiques visant à maintenir la stabilité régionale. De plus, ces pays pourraient chercher à jouer un rôle de médiateur en favorisant la voie diplomatique pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Cette position reflète les complexités et les défis du conflit, ainsi que les différentes approches adoptées par les pays arabes dans leur engagement envers cette question brûlante de la région.

La rédaction



Coupe du Monde U17

Les Aiglones tombent les armes à la main

L'édition de la Coupe du Monde U17 a été marquée par une aventure palpitante pour l'équipe de France, et la demi-finale contre le Mali n'a pas dérogré à la règle. Après des rencontres difficiles en huitièmes et en quarts de finale, les jeunes Bleus ont une fois de plus dû se battre pour venir à bout du Mali ce mardi, remportant finalement la victoire par 2-1. Cette victoire les propulse en finale, une deuxième dans l'histoire de la compétition, 22 ans après le triomphe de la génération Sinama-Pongolle - Le Tallec. Samedi prochain, ils affronteront l'Allemagne, cherchant à effacer le souvenir de la défaite en finale de l'Euro en juin à Budapest contre cette même équipe.

Le déroulement du match s'est presque déroulé comme prévu, bien que la tempête attendue n'ait pas éclaté dès le coup d'envoi, mais plutôt à la fin du premier quart de jeu. Si les deux équipes étaient restées à égalité numérique jusqu'à la fin, la

qualité offensive du Mali aurait peut-être eu raison de la ténacité de la sélection française, qui s'est montrée combative et solide en n'encaissant qu'un seul but en six rencontres.

Le talent offensif malien a fait souffrir les Bleus, et le gardien Paul Argney a finalement cédé, commettant même une erreur en repoussant un centre sur Ibrahim Diarra, qui a ouvert le score à la quatrième minute du temps additionnel de la première période. Avant cela, Ibrahim Kanate s'était échappé à deux reprises, mettant à l'épreuve la résistance du gardien français.

Cependant, la vidéo a changé le cours du match en transformant le carton jaune de Souleymane Sango en carton rouge (55e), ce qui a conduit à un coup franc converti par Yvann Titi (56e). Une égalisa-

tion bienvenue pour les Bleus, qui avaient déjà eu quelques opportunités en première période.

Le sélectionneur français, Jean-Luc Vanucchi, a apporté des changements tactiques en remplaçant Noha Sangui par l'ailier Tidiane Diallo à la pause (46e). Ce changement a porté ses fruits lorsque Ismaël Ounéb a marqué le deuxième but pour la France (69e), scellant ainsi la victoire.

En moins d'un quart d'heure, la demi-finale a basculé grâce à deux coups de pied arrêtés. Malgré quelques frayeurs en fin de match, la France s'est accrochée pour décrocher son billet pour la finale contre l'Allemagne. Les jeunes Bleus auront ainsi l'opportunité de décrocher le titre tant convoité dans cette compétition.

Fatou Sissoko





Bélier (21 mars - 19 avril)

La journée qui démarre se déroulera sous le signe de l'enseignement. Un supérieur, un mentor, viendra vous épauler et vous ouvrira les yeux sur des perspectives différentes ou des méthodes de travail renouvelées. Voilà de quoi décupler votre productivité. Gardez les yeux grands ouverts et prenez des notes, cette journée sera un tremplin pour acquérir de nouvelles compétences et monter en grade, ne passez pas à côté d'une telle opportunité.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aimez travailler, votre job vous convient parfaitement. À un point tel que vous générez, sans le savoir, quelques jalousies. Laissez les envieux parler. Cela les occupe pendant que vous tracez votre route. Vous avez beaucoup œuvré pour en arriver où vous êtes. C'est donc le moment d'en profiter. D'autant qu'il se murmure que votre attitude est très appréciée en haut lieu. Elle pourrait vous valoir une promotion. Voilà qui va encore faire jaser !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous faites du bon travail, et on vous promet un avancement qui tarde à arriver ? Ne ruminez pas avec vos collègues, ou pire, avec vos supérieurs, pour éviter de les froisser. Ce ne sont peut-être pas les seuls décideurs. Continuez de faire aussi bien qu'à votre habitude : cela finira par se décanter, et la promotion arrivera d'ici peu. Vous êtes bien placé, il serait dommage de tout gâcher pour une question de timing.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

De nouveaux apprentissages sont nécessaires à votre évolution. Vous envisagez de changer de carrière ou de situation géographique. Ou vous briguez une promotion. Quel que soit le contexte, vous devez vous remettre en question et vous réorienter. Cela ne va pas sans une certaine appréhension, car vous avez peur de ne pas être à la hauteur. Faites taire cette voix malveillante qui vient saboter votre confiance en vous, et retrouvez vos manches.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous débordez d'énergie et vous ressentez le besoin de montrer à votre entourage professionnel de quoi vous êtes capable. Vous avez de grandes ambitions et vous souhaitez que ça se sache. Votre motivation et vos aspirations sont tout à fait louables, mais attention à ce que ça ne se retourne pas contre vous. Vous pourriez perdre en efficacité à vouloir mener de front plusieurs travaux dans l'unique but d'éblouir votre entourage.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre travail vous occupe beaucoup, et bien qu'il vous plaise, le temps passe et vous avez l'impression de ne pas assez profiter de votre vie. C'est peut-être le moment de faire le point. Vous pouvez équilibrer davantage votre vie entre le travail, la famille et les loisirs... Vous ne vous en sentirez que mieux et vous serez plus efficace au boulot si vous avez bien rechargé vos batteries le soir et le week-end.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Même si vous avez connu une récente baisse d'activité, ne vous découragez pas. Vous allez retrouver la passion qui vous animait au début de votre carrière. Entourez-vous de personnes bienveillantes et - même si le changement vous effraie - prenez le risque de vous réinventer pour mieux briller. Si vous établissez un plan d'action sérieux et détaillé, vos efforts vont finir par payer, les astres sont de votre côté !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

C'est une journée compliquée au travail. Rien de ce que vous ferez ne trouvera grâce aux yeux de vos supérieurs. Vos collègues vous laisseront tomber. Inutile donc de vouloir en faire plus que nécessaire, ce n'est vraiment pas la journée idéale. Attendez plutôt que de vous fatiguer inutilement. Les prochains jours seront plus bénéfiques pour tout ce qui concerne vos missions. Soyez patient, et oubliez cette journée.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Période tendue, vous croulez sous les tâches sans parvenir à trouver une solution pour vous en sortir. Les journées ne sont pas extensibles, alors pourquoi ne pas déléguer certaines choses ? Vous avez dans votre entourage professionnel des personnes très compétentes et dignes de confiance. Sollicitez-les. À trop vouloir jouer en solo, vous risquez de bâcler votre travail - sans parler du surmenage qui vous guette.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Une situation professionnelle s'enlise. Avec son lot de discussions houleuses et d'attentes stériles, elle vous donne le cafard. Pourtant, vous avez bien ficelé votre dossier. Vous avez envisagé toutes les possibilités pour que ce projet fonctionne et soit accepté. Patience est mère de vertu. Laissez les protagonistes de la brouille se livrer bataille et viser plus haut pour tirer les marrons du feu. De l'opportunisme ? Non, de l'intelligence économique !



Verseau (20 janvier - 19 février)

Que de changement au travail aujourd'hui ! Rien ne se passe comme prévu et cela va vous chambouler un peu. Soyez réactif, ces changements vous seront favorables. Vous allez enfin pouvoir montrer de quoi vous êtes capable. Votre comportement va éblouir. C'est aussi le cas pour les personnes en quête d'un nouvel emploi. Elles devront faire face à une vraie tornade, mais pourront trouver ce qu'elles attendent depuis longtemps.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous avez acquis une certaine expérience dans votre domaine. Vous n'êtes plus novice, mais pas encore expert, même si vous visez ce statut. Néanmoins, ne vous reposez pas sur vos lauriers. Continuez d'apprendre, d'explorer, pour toujours être au goût du jour et des évolutions. Plus tard, cela pourrait vous porter chance et faire cette petite différence entre plusieurs profils. Alors, on remonte ses manches !



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 Malikilé</p> <p>Kamena lève le voile!</p>	<p>1274 Malikilé</p> <p>Les enfants de Badalabougou servis</p>	<p>1275 Malikilé</p> <p>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</p>	<p>1276 Malikilé</p> <p>La grosse arnaque!</p>
<p>1277 Malikilé</p> <p>242 filles et femmes installées</p>	<p>1278 Malikilé</p> <p>De quoi ont peur les pays de la zone franc?</p>	<p>1279 Malikilé</p> <p>Montaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</p>	<p>1280 Malikilé</p> <p>Les travaux débütent aujourd'hui!</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23